CHERBOURG.

Carn
FRC
1757

EXAMEN VRAI ET IMPARTIAL,

Des différens Projets qui ont été présentés, depuis 1777, pour y former une Rade; des avantages & des inconvéniens qui ont résulté de ces Projets, & des dépenses énormes que les Ouvrages bien ou mal conçus, bien ou mal exécutés, ont occasionné à la Nation, jusqu'à la fin de l'année 1790;

A L'ASSEMBLÉE-NATIONALE.

MESSIEURS,

Vous avez fait de très-grandes, de très-utiles choses pour la régénération de ce vaste Empire; vous avez presque par-tout porté la faulx de la réforme : il subsiste cependant encore des abus, échappés à vos travaux, à vos veilles, à votre sollicitude : ce n'est que successivement que vous & vos successeurs pourrez les attaquer.

L'intérêt public eſt encore en ſouffrance dans certaines parties; & il eſt de votre ſageſſe, avant votre ſéparation, d'accueillir les obſervations qu'on pourroit encore vous faire ſur ces parties négligées.

Je me ſuis chargé de la tâche pénible de l'examen des travaux de Cherbourg & de leur adminiſtration, dont le Rapport a été tant & ſi long-temps attendu. C'eſt de ces travaux, célébres par une réunion de circonſtances connues, dont je vais vous entretenir un moment.

On vous en a parlé quelquefois; mais ſeulement pour vous demander des fonds. On s'eſt bien gardé de vous inſtruire de tout ce qu'il auroit fallu que vous ſachiez, pour prononcer en connoiſſance de cauſe. Peut-être que le défaut de renſeignemens, de la la part de ceux qui vous en ont entretenu, a été un obſtacle. J'avois gardé le ſilence moi-même, parce que je n'avois encore que des idées vagues. J'ai voulu acquérir les connoiſſances néceſſaires; je n'ai rien négligé pour être en état de vous rendre un compte fidelle: je crois être parvenu à mon but, & j'ôſe vous demander toute votre attention.

Des ouvrages qui ont déjà coûté une ſomme de 28 millions à l'Etat, qui ſont encore éloignés de leur perfection, auxquels on a toujours travaillé en aveugle; ſans principes, ſans plans, ſans aucune donnée certaine, vous paroîtront, ſans doute, de nature à la fixer toute entière.

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

Il faut en convenir, Meſſieurs, la ville de Cherbourg eſt dans la plus heureuſe poſition politique & commerciale. La nature avoit tout fait pour elle; heureux! ſi les ſpéculations de l'art n'ont pas détruit les reſſources qu'elle offroit.

Les avantages de ſon Port ſont connus : le département de la Manche, qu'il termine, eſt un Canton très-riche, où l'induſtrie ſe répandra d'avantage lorſqu'il aura des débouchés.

On n'a jamais pu voir la belle Rade de Cherbourg, entre la pointe de Querqueville & de l'iſle Pelée, ſans déſirer d'y voir un Port.

Dans tous les tems l'ancien Gouvernement s'en eſt occupé; mais dans tous les tems auſſi des circonſtances imprévues, des guerres, l'embarras de nos finances, l'éternelle manie d'hommes ineptes & de leurs entours, qui vouloient avoir la gloire de tout faire ſans rien entendre, ont fait avorter tous les projets, depuis environ 1660, juſqu'à préſent.

On avoit vu Cherbourg en grand, on l'avoit apprécié : on avoit jugé néceſſaire d'y faire un Port de guerre; on avoit déterminé ſon emplacement; cet emplacement avoit toutes les qualités requiſes; & ſi, avant le funeſte combat de la Hongue, on eut exécuté ce plan, notre Marine ſeroit maintenant la plus reſpectable de l'Europe, & nous ſerions les maîtres abſolus de la Manche & des deſtins de l'Angleterre.

Les isles de Gersey, Guernesey, Aurigny, éternels repaires de Corsaires qui, en tems de guerre, désolent nos côtes & notre Commerce, qui nous font plus de mal, en une seule campagne, qu'elles ne nous sont utiles en vingt années de paix, seroient depuis long-tems rentrées sous leur domination naturelle.

Soit foiblesse, soit malveillance, on a toujours écarté cette idée. On a perpétuellement travaillé à un Port de commerce; & par une fatalité aussi bizarre que préjudiciable à nos intérêts, il ne peut pas même encore recevoir ni donner asyle aux plus petites Frégates armées.

Le mal est fait; il n'est peut-être pas irréparable.

Lorsque les circonstances & les facultés de la Nation lui ont permis de s'occuper sérieusement de Cherbourg, au lieu de commencer par un Port & des Bassins dans la Fosse du Gallet & le Pré-du-Roi, qui, en tems de guerre, auroient offert un refuge aux Vaisseaux de l'Empire, & donné la faculté de les réparer; on a voulu fermer la Rade, opération par laquelle on auroit dû finir.

Il est nécessaire, Messieurs, de vous donner une idée des divers projets qui ont été présentés à l'ancien Gouvernement, pour vous mettre en état de juger de leur utilité, de reconnoître si celui auquel on s'est arrêté étoit assez mûri; si

les avantages & les inconvéniens qu'il offroit avoient été bien réfléchis, bien calculés, bien combinés; s'il n'auroit pas été plus économique, plus avantageux de se fixer à un autre; si, enfin, on a employé les moyens les plus simples, les plus solides pour arriver au but qu'on s'en promettoit.

C'est d'après cet exemen rapide que vous jugerez peut-être nécessaire d'ordonner une visite exacte de ce qui est fait, par une commission impartiale, prise hors du sein de l'Administration meurtrière qui, jusqu'ici, a coopéré à ces travaux; & de vous faire présenter un rapport assez exact sur l'état des choses, de l'utilité de suivre ce qui est commencé, ou d'opérer sur d'autres principes, sur d'autres bâses, avant d'accorder aucun fonds; qu'on s'est toujours plus inquiété d'obtenir qu'à vous instruire.

Le tems est passé où des Ministres, aveugles ou trompés, ou d'orgueilleux Courtisans, considérant bien plus leur intérêt personnel, leur amour-propre & une gloire chimérique, sacrifioient la sueur des Peuples à l'horrible manie d'obtenir de la célébrité : le tems est passé où ces prétendus grands, qui ne sont plus que des hommes très-ordinaires, usoient du crédit que leur donnoit leur rang & leurs places pour faire recevoir & exécuter des projets insensés..... La Nation, éclairée sur ses véritables intérêts, doit suivre

d'autres bâſes. Plus économe de ſes facultés, de ſes reſſources, de ſes moyens; elle ne doit en faire uſage que pour le bien général.

La néceſſité d'avoir un refuge dans la Manche pour pouvoir y ſtationner les Eſcadres de la Nation, protéger nos côtes, interrompre le commerce de l'ennemi, le tenir dans la crainte continuelle d'une deſcente dans ſon propre pays, faire des diverſions avantageuſes & rendre la guerre maritime plus égale, a déterminé l'ancien Gouvernement à choiſir au centre de cette mer, qu'on vouloit, avec raiſon, partager avec l'Angleterre, un point qui rempliſſe toutes ces conditions.

Cherbourg, ſitué au centre de la Manche, joignant à l'avantage d'un Port marchand, celui d'une bonne Rade, préſentant d'ailleurs une poſition impoſante, a été préféré à tout autre point.

Ce choix une fois décidé d'une manière ſolide & par des motifs incoteſtables; les idées ſe ſont agrandies.

La Rade, bien défendue par ſa droite & par ſa gauche par le ſuperbe Fort-d'Artois, communiquant avec la terre, & par le non moins ſuperbe Fort-Royal ſur l'ſle Pelée, parut devoir être augmentée de toute l'anſe Sainte-Anne, en appuyant ſa gauche au fort de Querqueville. Au lieu d'un refuge pour 25 à 30 Vaiſſeaux que donnoit la nature, on propoſa un eſpace fermé qui en contiendroit 75 à 80.

Des plans ſpécieux préſentèrent ce vaſte projet. L'œil ſéduit voyoit déjà les flottes Françoiſes déployées dans cette Rade.

Ce n'étoit plus un refuge qu'on vouloit ; ce n'étoit plus des Eſcadres légères, à l'abri de quelques Forts, où prenant leur aſyle dans un baſſin : on ſe figura toutes les forces maritimes de France à couvert de l'ennemi, ou du mauvais tems, derrière des môles hériſſés de batteries & impénétrables.

Le deſir d'effectuer une ſi vaſte entrepriſe en perſuada la facilité : il ne fut plus queſtion que du choix des différens projets préſentés pour ſon exécution.

Il y en eut ſucceſſivement trois.

Le premier projet, donné en 1777, étoit celui de Bateaux-Caiſſes de 80 pieds de longueur ſur 55 de hauteur, qui devoient être mâçonnés à terre, flottés & tranſportés au point central de la Rade, entre l'iſle Pelée & le Fort-d'Artois, où l'on vouloit établir une iſle factice ſur laquelle on auroit bâti un fort, pour ſervir de défenſive à la rade, dans le cas où l'on ne ſe ſeroit pas arrêté au projet des môles.

Le deuxiéme projet, adopté en 1780, étoit de jetter des pierres perdues ſur toute la longueur des môles projettés qui formeroient elles-mêmes leur bâſe, juſqu'à la hauteur de la laiſſe de baſſe mer de vive-eau ; & lorſqu'on ſeroit arrivé à

cette hauteur, on devoit achever ſon élévation en mâçonnerie de pierre de taille avec un grand talus extérieur & un beaucoup moindre intérieur.

Le troiſiéme enfin, celui qui a été accepté, eſt celui des caiſſes cóniques; le plus incertain, le plus coûteux, le plus déſaſtreux de tous.

Eſſayé trop tard en 1783, on le reprit avec plus d'activité & de plus grands moyens en 1784. Les procès-verbaux, qui ont dû être dreſſés, ont ſans doute conſtaté les vices de ce projet, malheureuſement trop célèbre par le voyage & la comédie qu'on a fait jouer à Louis XVI, lors de l'immerſion des premiers cônes. Mais ce qui paroîtra plus qu'étonnant, c'eſt que les difficultés multipliées par l'expérience, n'ont pas empêché de continuer ces caiſſes cóniques, qui ont occaſionné une dépenſe de ſix millions en pure perte.

Avant de paſſer au détail des erreurs & des folles depenſes qui ont été la ſuite de la ténacité à un projet irréfléchi autant qu'extravagant & impraticable, il eſt néceſſaire de vous ramener au point où l'on eut dû ſe fixer d'abord, ſi l'on eut eu, de bonne foi, la volonté de nous procurer un refuge dans la manche, dans le cas où les diſpoſitions hoſtilles de nos ennemis, qui y ont de bons & vaſtes ports, nous euſſent obligés d'y entretenir des eſcadres.

Au moment où l'on étoit entouſiaſmé des cônes, il eût été inutile de parler du projet ſalutaire

d'établiſſement d'un baſſin. Le deſpotiſme de la maiſon d'Harcour ; l'intrigue d'un homme qui dirige encore les travaux ; les vues intéreſſées d'une adminiſtration auſſi nombreuſe qu'inutile, auroient fermé la bouche à quel homme qui ſe fût préſenté, même au plus impartial : qui ſait même ſi le pouvoir arbitraire & deſpotique dont cette adminiſtration a été inveſtie, ne ſe fût pas porté à des excès fâcheux contte ceux qui auroient oſé dire des vérités qu'on ne vouloit pas entendre.

Je paſſe donc à la néceſſité de creuſer un baſſin pour les vaiſſeaux de guerre qui pourroient venir ſtationner dans la Manche, parce que les travaux déja faits ne diſpenſeront peut-être pas de s'en procurer un : en voici les raiſons.

Les vaiſſeaux deſtinés à ce ſervice, n'étant qu'à dix-huit lieues du principal port de guerre des Anglois, naviguant dans une mer courte, étroite & dangereuſe, toujours charges d'une beſogne offenſive, expoſés à des combats plus fréquens, auront ſouvent beſoin de radoub, à chaque avarie qu'ils eſſuyeront ou des élémens ou de l'ennemi : il faut donc qu'ils trouvent un baſſin où ils puiſſent ſe réparer. Ils ne pourroient pas retourner à Breſt ; car, outre qu'ils riſqueroient dans cette traverſée, on les perdroit au moins pour toute la campagne dans la Manche : ils ne pourroient pas non plus ſe radouber ſur la rade. Ainſi non-ſeulement ces travaux ne diſpenſent pas de creu-

ſer un baſſin ſur un des côtés de la rade, mais au contraire ils en augmentent la néceſſité.

L'enthouſiaſme n'eſt plus univerſel en faveur de la fermeture de la rade, quoiqu'on cherche par toutes ſortes de moyens, plus inſidieux les uns que les autres, à vous en faire adopter le prétendu avantage; qu'on ait même exclu toute idée de port, en diſant qu'il ne falloit qu'une rade dans la Manche. . . . . Le preſtige eſt diſſipé. La fauſſeté des hypothèſes, ſur leſquelles on ſe fondoit alors, n'eſt malheureuſement que trop juſtifiée. Le problême étoit contrarié par la nature, & l'exécution a porté dans les eſprits une conviction qui, pour vous être cachée, n'en eſt pas moins de nature à vous faire faire de ſérieuſes réflexions.

Ainſi, Meſſieurs, pour ne pas totalement perdre vingt-huit millions, ſacrifiés ſans fruit; quoique la poſition des choſes ſoit extrêmement fâcheuſe; quoiqu'il ne ſoit plus poſſible de penſer aux avantages que préſentoit le premier projet qui, ſeul des trois, pouvoit convenir ſous tous les rapports, en s'attachant à tirer le plus de parti poſſible de la ſituation actuelle de la rade, il faudra peut-être en revenir à un baſſin.

Après avoir cherché à ſurmonter les difficultés naturelles & morales, après avoir creuſé la profondeur de l'abîme dans lequel on s'étoit plongé inconſidérément, on eſt enfin revenu de l'engouement des cônes.

Il fallut leur ſubſtituer un autre mode ; on imagina des digues en pierre perdue ; & cette nouvelle méthode, qui devoit jetter dans d'autres inconvéniens, a été ſuivie avec plus de chaleur encore, s'il eſt poſſible.

L'embarras des finances n'a pas même été un obſtacle : de ſorte que ſi on admettoit certains projets, préſentés même dans ce moment, on s'expoſeroit à perdre, avec une rade qui étoit bonne, tous les millions qu'on y engloutiroit ; & il ne réſteroit, de ces immenſes travaux, que la honte & le regret de les avoir entrepris.

Les digues une fois commencées, on ne s'eſt pas plus embarraſſé de leur bonne ou mauvaiſe direction qu'on ne s'étoit embarraſſé de la ſolidité des cônes. Dans l'un & l'autre mode, il ſemble qu'une première école n'ait ſervi qu'à en faire faire une ſeconde. L'argent s'obtenoit avec la plus grande facilité ; on n'étoit embarraſſé, comme vous le verrez dans l'examen de la dépenſe, que de la manière de le conſommer : bonne ou mauvaiſe, cela étoit égal à une Adminiſtration qui ne vouloit ni reconnoître ſes erreurs, ni revenir ſur ſes pas, qui n'avoit pas même pris la précaution de faire ſonder la rade, pour s'aſſurer, avant toute opération, de ſa capacité, & ſi le mouillage pouvoit ſe faire ſans aucun danger.

Le croiriez-vous, Meſſieurs, ce ne fut qu'en 1789, après avoir dépenſé près de vingt-deux mil-

lions, & je ne ſais encore par quel haſard, on s'aviſa de réfléchir qu'on avoit fait beaucoup de ſottiſes, qu'il ſeroit poſſible qu'au lieu d'être profitables à l'Etat, les ouvrages exécutés pourroient lui nuire comme ils avoient nui à ſes finances; alors, ſeulement, on convint d'une vérification, on ſentit la néceſſité de ſonder la rade: le Miniſtre réfléchiſſant lui-même ſur les dangers de ſa facilité, eut honte de s'être trop légérement livré aux inſinuations des Régulateurs des Adminiſtrateurs de ces travaux.

Mais ceux-ci n'en entreprirent pas moins de juſtifier leur conduite; & ce qui vous paroîtra révoltant, Meſſieurs, c'eſt que, s'agiſſant de nommer des Commiſſaires pour vérifier le fond de cette rade, deux & même trois ont été pris parmi les membres de l'Adminiſtration, & qu'un ſeul fut envoyé par le Miniſtre.

Il eſt réſulté des opérations de ces Commiſſaires deux plans oppoſés: l'un s'attachant à couvrir les ſottiſes & les bévues de l'Adminiſtration, & l'autre dévoilant l'inutilité d'un travail mal conçu, perfidement exécuté, & faiſant toucher au doigt la perte d'une belle rade, abſolument gâtée par les ſpéculations d'une Adminiſtration inepte, intéreſſée &, peut-être, malveillante.

Vous croiriez peut-être, Meſſieurs, qu'après avoir ainſi mis au jour la néceſſité de prendre des meſures pour tirer quelque parti des ouvrages

faits, on s'eſt attaché à en corriger les défauts, à travailler ſur de nouvelles baſes, ſur de nouveaux plans : ne vous y trompez pas. On a obtenu de nouveaux fonds, on a continué le travail, juſqu'à ce qu'enfin un nouvel ordre de choſes ne permettant plus au Miniſtre de ſe laiſſer aller à ſa facilité ordinaire, on fut obligé d'avoir recours à l'Aſſemblée Nationale. L'on s'y eſt agité de nouveau ; l'on y a employé de nouvelles manœuvres, de nouveaux menſonges pour tromper le Comité de Marine, & extorquer le Décret du 12 Mai dernier qui accorde proviſoirement 150,000 liv. en perſuadant, contre la vérité, que les ouvrages étoient finis, & qu'ils n'avoient beſoin que d'être entretenus, tandis qu'ils ne ſont pas à la moitié de leur perfection. On intrigue même encore, dans ce moment, pour tâcher de perpétuer une Adminiſtration vicieuſe, très-chèrement & très-inutilement payée, & obtenir de nouveaux fonds.

Après avoir ainſi jetté un coup-d'œil rapide ſur l'enſemble des projets, ſur leur nature, ſur l'immoralité de l'Adminiſtration actuelle des travaux de Cherbourg, il eſt néceſſaire de vous entretenir des horribles déprédations dont cette Adminiſtration s'eſt rendue coupable dans l'exécution ; du peu de précautions qu'elle a priſes pour obſerver les formes dans l'adjudication des ouvrages principaux & acceſſoires qui, pour la plupart, n'ont été paſſées qu'après l'exécution, & dont la

dépenſe prétendue économique, déterminoit le prix; enfin, de la dilapidation énorme qui en eſt réſultée.

Avant de paſſer à l'examen des dépenſes, je vous ſupplie, Meſſieurs, de vouloir bien me permettre quelques obſervations ſur votre décret du 12 mai dernier, par lequel vous accordez proviſoirement 150,000 liv. pour les travaux de la Rade. Ces obſervations m'ont été ſuggérées par la lecture de celui que vous avez rendu le 28 du même mois, relativement aux travaux de Dieppe.

En comparant ces deux Décret, je n'ai pu qu'être frappé de leur différence.

Les circonſtances étoient cependant les mêmes.

Même incertitude ſur la poſſibilité de leur exécution, même diverſité d'opinions & de projets ſur le mode à ſuivre pour en applanir les difficultés, pour en aſſurer la réuſſite.

Eſt-ce parce que les ouvrages de Cherbourg ſont beaucoup plus importans, qu'on les a traité plus légèrement? Je ne le penſe pas.

Je n'en chercherai pas la raiſon au ſein de l'Aſſemblée Nationale; elle n'a eu, elle ne peut avoir d'autre intérêt que celui du bien général; ce ſera dans le ſein même de l'adminiſtration aux ſoins de laquelle la conduite de ces travaux étoit confiée.

Ne croyez pas, Meſſieurs, qu'en portant le

flambeau de la vérité dans les nuages épais dont on vous a enveloppé jusqu'ici, je cherche à provoquer le découragement, à déterminer l'abandon des travaux de Cherbourg. On peut encore en tirer le plus grand parti. Provoquer un examen plus approfondi, & sur le mode d'exécution à suivre, & sur la quotité des fonds à y appliquer: c'est le seul but que je me suis proposé.

On me dira, sans doute, qu'on n'a rien préjugé par le décret du 12 Mai, que la modicité de la somme de 150,000 livres prouve assez qu'elle n'a été accordée qu'aux sollicitations réitérées du département de la Manche, pour employer utilement la classe de ses ouvriers.

Ce motif est digne de votre tendre sollicitude; mais je me suis imposé la tâche de vous prouver qu'il n'est pas parfaitement rempli.

Sans chercher à dénoncer, ni à compromettre les individus, je releverai d'abord les erreurs que plusieurs d'entr'eux ont commises, & qu'ils ont voulu vous dissimuler. Pour mieux établir ces erreurs, je vous ferai des calculs qui ne pourront être démentis par ceux même que je combats.

J'ai déjà eu l'honneur de vous dire que de trois projets présentés, celui des cônes a obtenu la préférence.

Suivant le système d'exécution de ce dernier projet, la rade devoit être fermée au moyen des cônes coulés bâse-à-bâse & remplis de pierres.

Ces cônes devoient être conſolidés au moyen d'enrochemens au pourtour, & de petites digues en pierre ſéche qu'on devoit placer entre chaque eſpace intermédiaire.

Le peu de ſuccès de ces cônes, ſuffiſamment démontré depuis le commencement de l'ouvrage, auroit du en déterminer, ſur le champ, l'abandon. On en a néanmoins conſtruit vingt-un, dont dix-huit ont été coulés & ſont actuellement récepés au niveau des baſſes mers; de ce nombre une grande partie ont été rompus par la mer, ce qui a déterminé à recéper ceux qui reſtoient pour leur éviter le même malheur. On en a même mâçonné deux intérieurement depuis la laiſſe de baſſe mer juſqu'à leur couronnement, en pozolane & moëllon, dont un, contre les défenſes du Miniſtre, qu'on a été forcé de payer aux entrepreneurs, & qui tous deux, peu de temps après, furent totalement briſés par l'effort de la mer. Ils ont occaſionné une dépenſe effective & en pure perte de quatre millions ſept-cent-cinquante-mille quatre cent trente-cinq livres dix ſols.

Les calculs que je vais vous préſenter ont été ſoigneuſement relevés ſur les piéces de dépenſe: j'en ai fait faire un bordereau général que je joins ici, & qui pourroit être conſulté dans le cas de doute.

Les cônes ne pouvant donc ſe ſoutenir, on imagina

imagina de les remplacer par des digues. Le verſement des pierres pour leur formation a coûté quatorze millions huit-cents-ſoixante trois mille cinq-cents-quarante-huit livres.

Une partie des dépenſes acceſſoires en bâtimens & réparations, reviennent à deux-cents-quarante-ſept mille ſix-cents-ſoixante trois livres, dont cent-vingt-trois mille huit-cents-vingt-une livres dix ſols en pure perte.

Il falloit un embarquadaire au Becquet pour le chargement des pierres, qu'on devoit tranſporter en rade, pour former des digues.

Au lieu de conſtruire ce port proviſoire avec quelques ſolidité, en y employant de groſſes pierres, on l'a fait deux fois en moëllons, une troiſiéme fois en bois & moëllons, & toujours il a été culbuté par les gros temps. Il n'offre plus que des ruines; 795 mille 223 livres qu'on y a employées ſont abſolument perdues, pour n'avoir pas voulu choiſir un emplacement plus convenable, un autre mode d'exécution que celui auquel les adminiſtrateurs s'étoient fixés d'abord. Tandis qu'avec le quart de cette ſomme, on eut fait un port en groſſes pierres à chaux & ciment qui auroit duré des ſiécles.

D'où il réſulte qu'enſuite d'un examen bien réfléchi, & de calculs très-exacts, on a conſommé :

1° En ouvrages effectifs, ſuſceptibles de per-

fection & qui ſemblent promettre de la ſolidité. 15,675,030

2° En cônes & autres ouvrages totalement perdus. 5,688,491

3° En objets qu'on ſuppoſe devoir rentrer, mais qui ne l'étant point encore, doivent être compris dans la dépenſe. 492,091

Et au total une ſomme de . 21,855,612

Ajoutons à cette ſomme les objets étrangers à la rade, mais exécutés ſur les mêmes fonds, ſans plus d'utilité, & détaillés dans le bordereau qui eſt ci-joint, montant à . . . 675,141

Nous aurons un total général de la dépenſe, depuis le premier octobre 1784, juſqu'au premier ſeptembre 1789, tant en pure perte qu'en ouvrages effectifs, de. . . 22,530,853

Les réparations faites à l'Abbaye, ſervant de logement à la maiſon d'Harcourt, ne ſont portés, dans ce total, qu'à 120 mille 557 livres parce que l'Adminiſtration n'a oſé les employer en dépenſe que pour cette ſomme, mais elles n'ont pas moins coûté, à la connoiſſance de tout le pays, plus 400 mille livres

qu'on a masquées en les faisant passer dans les toisés d'autres ouvrages.

Et comme il a été versé au 31 Décembre 1790, dans la caisse des travaux, une somme de . . . 27,889,701 tt

L'Administration doit rendre compte ou répondre de celle de . 5,358,848

Or comment vous justifier l'emploi d'une somme aussi énorme ? Il faut le dire : Elle a été consommée ; 1° Dans les immenses traitemens, honoraires, gratifications, frais de voyages accordés aux membres de cette Administration.

2° Dans les dépenses préparatoires faites dans l'année 1783, jusqu'au premier Octobre 1784.

Et 3° dans celles faites du premier Septembre 1789, au 31 Décembre 1790, déduction faite néanmoins des pierres versées en rade, qui déjà ont été portées en totalité dans la dépense des 22 millions 530 mille 853 livres.

Comme d'après ces calculs, vous ne seriez peut-être pas à portée, Messieurs, d'apprécier les erreurs qui ont été commises dans l'exécution de cet ouvrage ; je vais vous en faire le détail, & vous démontrer combien il est dangereux, pour un Gouvernement, de ne pas placer les individus en raison de leurs connoissances & de leurs lumières.

En vain m'objectera-t-on qu'on avoit donné au chef suprême de cette Administration, (le ci-devant duc d'Harcourt) des gens de l'art, pour lui servir de conseil; si la nécessité les y avoient appellés, la cabale & l'envie les en ont bientôt éloignés, sinon, en totalité, du moins, ceux qu'une vertu trop ferme & trop sévère empêchoit de se prêter aux vues particulières de chaque parti.

Il ne sera pas inutile de vous dire, Messieurs, qu'il y en avoit trois.

Le premier défendoit le mode de construction, au moyen des cônes (1); le second soutenoit, avec plus de justice, le système des digues, en pierre sèche (2); le troisième enfin, celui des artistes honnêtes & éclairés, moins contraire au système des digues, qu'à celui des cônes, vouloit qu'on cherchât à rendre le second système plus parfait (3). Il vouloit le bien; mais il étoit le plus foible; les deux partis se réunirent contre lui: ils trouvèrent qu'il étoit honteux de lui céder; &, malgré la justice de sa cause, il fut accablé. Delà, les faux pas sans nombre & les dilapidations qui en ont été la suite.

Ce seroit bien ici l'occasion de nommer les membres qui composoient ce dernier parti; mais il faudroit, en usant de réciprocité, nommer ceux

(1) L'Auteur des cônes.

(2) L'Auteur des digues.

(3) L'Auteur des bateaux-caisses.

des deux autres. Or, comme il n'y a pas toujours du bien à en dire, & que je ne veux point imiter le sieur Lafausse, auteur de deux lettres sur les travaux de Cherbourg, qui ne désigne que deux individus de cette Administration, comme coupables, tandis qu'il en auroit trouvé bien d'autres, je me contenterai de dire aux gens honnêtes du dernier parti : c'est assez pour vous du bon témoignage de votre conscience, Et à ceux des deux autres : vous êtes assez punis par la voix déchirante du remord & la crainte qu'il doit vous inspirer.

En effet, Messieurs, il ne faut que jetter les yeux sur les calculs que je tiens à la main, pour se convaincre que l'opiniâtreté du premier parti à poursuivre l'exécution des travaux de la rade au moyen des cônes insolides, a inutilement fait dépenser, à l'Etat, une somme de 4 millions 753 mille 435 livres 10 sous. Il ne peut pas même alléguer, pour sa justification, l'inexpérience d'un mode encore non usité & dont on ne pouvoit prévoir le résultat, parce que j'ai entre les mains, un mémoire de son propre fait, qui le condamne.

Voici comment il s'y explique :

« *L'exécution de ce projet fut ordonnée en* 1782, » *commencée en* 1783 ; *& l'on plaça, en* 1784, » *deux cônes, base à base, dont un a reçu un* » *échec*, (pour être juste, il falloit dire qu'il

» a été briſé) *par le coup de vent du 18 Août* » *de la même année* ».

Cette ſeule expérience devoit donc prouver l'inſolidité de ce mode, engager dès ce moment à le changer, parce que, ſi ce cône, quoique défendu du choc de la mer par l'iſle Pelée, n'avoit pu y réſiſter, il y avoit lieu, il étoit même vrai, de croire que ceux coulés plus au large réſiſteroient d'autant moins à l'impétuoſité de la mer, qu'ils s'éloigneroient davantage de cette iſle protectrice : c'eſt ce que l'expérience a prouvé.

Et, pour d'autant plus vous convaincre, Meſſieurs, que les écueils & les défaites ne rebutoient pas le premier parti, je vais vous citer une ſeconde phraſe de ſon mémoire, où il dit: « *qu'à l'époque de cet accident, on demandoit* » (l'Adminiſtration en général) *que les travaux* » *fuſſent accélérés, le plus poſſible.*

Excellent moyen, comme vous le voyez, Meſſieurs, pour atteindre la perfection dans l'exécution d'un ouvrage pour lequel l'art eſt inſuffiſant, dont on ne peut aſſûrer le mode qu'en ſuivant les réſultats de l'expérience, vérité que M. Bureau de Puzy a parfaitement ſentie, lorſqu'il a dit au ſujet de ces travaux, dans ſon projet de décret ſur les places de guerre & ports militaires. « *Moins de précipitation, un examen* » *plus réfléchi, euſſent épargné des ſommes con-* » *ſidérables, perdues pour l'établiſſement de ces*

» *cônes, dont on a eu tant de peine à reconnoître* » *l'inutilité*».

Il eût effectivement été à desirer qu'on mît moins d'entêtement & de persévérance dans l'emploi de ces cônes insolides. La chûte d'un des deux premiers, dont on convient avec une franchise qui me surprend, devoit en déterminer l'abandon: on n'auroit dépensé, en pure perte, que 455 mille 378 livres, au lieu de 4 millions 753 mille 435 livres. Une telle école eût été pardonnable en ce qu'elle étoit, pour ainsi dire, inévitable dans un genre de travail pour lequel on n'avoit pas de données par l'art, ni de modèle à suivre; mais une école qui coûte 4,753,435 livres à l'Etat, par le pur entêtement d'un parti, nous osons vous le dire, Messieurs, avec la franchise d'un Citoyen attaché aux intérêts de sa Patrie, un tel entêtement devroit être puni avec la plus juste, comme la plus grande sévérité.

Pour vous prouver, Messieurs, combien on en mettoit, combien on traitoit ces cônes, en enfans gâtés, combien on s'en dissimule les défauts; je vais transcrire encore les expressions du premier parti dans le même mémoire.

» *Dans la vue de seconder les desirs du Gou-* » *vernement;* (c'est-à-dire, les desirs de l'Admi- » nistration à laquelle le Ministre ne pouvoit re- » fuser sa signature) *je proposai de placer les cônes* » *à cinquante toises de distance, de centre en*

» *centre, & de conſtruire, pour eſſai ſeulement,*
» *dans le premier intervalle, ou l'emplacement du*
» *cône avarié, une digue en pierres perdues,*
» *dont la longueur ne devoit être que de trente*
» *toiſes.*

» *Sur ma demande il fut arrêté, au Comité*
» *du 23 Décembre* 1784, *que l'on commenceroit*
» *cette digue; qu'elle ſerviroit d'expérience pour*
» *ſe déterminer, ou pour en conſtruire de ſem-*
» *blables dans les autres intervalles, ou pour*
» *les remplir par des cônes, reſſource* (excellente)
» *que je m'étois ménagée, en fixant leur diſtance* ».

A la lecture de ces deux paragraphes, il n'eſt pas difficile de s'appercevoir que l'amour paternel du premier parti commence à céder au ſecond; mais c'eſt avec bien de la peine; car la propoſition d'eſpacer les cônes de cinquante toiſes de diſtance, de centre en centre, n'étoit qu'un amendement propoſé pour ne point avouer une défaite complette : auſſi ſe prête-t-il difficilement à l'expérience propoſée par le ſecond parti. Il n'a point l'air de croire à la réuſſite de cette digue propoſée; & toujours il conſerve l'eſpoir de noyer tous ſes enfans ! Quelle barbarie déſaſtreuſe ! Puiſqu'elle a coûté à l'Etat, en déduiſant la ſomme de 453,378 livres que je paſſe pour la première école que j'ai conſidérée comme inévitable, celle de 4 millions 300 mille 057 liv.

Une erreur aſſez majeure, qu'on peut encore

ajouter à celle des cônes, eſt la conſtruction & réparation du port du Becquet, dont la ruine eſt actuellement totale, & qui ſe trouve avoir coûté, d'après le calcul du bordereau ci-joint, & dont j'ai déjà parlé, une ſomme de 795 mille 223 livres, tandis qu'il n'auroit dû coûter au plus que 219 mille 2 liv. Si ce premier parti eut mis dans cette conſtruction, autant de ſageſſe, d'intelligence & d'économie que l'Entrepreneur général en a apporté dans la conſtruction de celui qu'il a fait éxécuter au Cap-Lévi, pour ſon compte particulier. On peut en voir le parallèle dans le même bordereau de dépenſe.

Ces détails peuvent vous paroître froids & minutieux; mais, lorſqu'il s'agit des intérêts de la Patrie que l'on a compromis, & qu'on ſemble vouloir encore compromettre, il eſt du devoir d'un bon Citoyen d'en prévenir ceux qui doivent les défendre.

Je crois avoir aſſez démontré les erreurs du premier parti. Je vais examiner, avec la même impartialité, celles du ſecond. Je ne puis l'excuſer; mais je n'improuve cependant pas entièrement le mode d'exécution que je diſcuterai en ſon lieu.

De tous les reproches fondés qu'on peut faire à ce ſecond parti, le plus grave, le plus juſtement mérité, c'eſt la légèreté avec laquelle on a aſſis ce

projet, ſans avoir préalablement pris une connoiſſance exacte de la nature du fond de la rade, ſans s'être aſſûré des hauteurs d'eau.

Je dois vous le dire, Meſſieurs, pour ces renſeignemens de première néceſſité, on s'en eſt rapporté à un ancien plan, fait en 1773, par M. de Bavre, dont l'inexactitude fut reconnue, dès l'immerſion du premier cône.

Diroit-on pour ſe juſtifier qu'on croyoit l'avoir aſſis ſur un rocher ou ſur un ſol plus élevé que la ligne ſur laquelle on vouloit diriger le projet? Je répondrois à cela que, toutes les fois qu'il s'agit d'une exécution auſſi majeure, même d'une exécution quelconque, il ne faut pas partir d'après des conjectures; mais bien d'après des opérations faites en grand & ſouvent répétées pour s'aſſûrer de leur exactitude. En un mot, il falloit faire les ſondes avant de rien entreprendre. On les a malheureuſement exécutées trop tard: elles euſſent donné une connoiſſance parfaite de la qualité des fonds, du mouillage & des véritables profondeurs: elles euſſent déterminé le ſecond parti à exécuter, ſans crainte, le projet arrêté en 1783, de porter les digues plus au large, afin d'obtenir une plus grande capacité, un meilleur mouillage, & des paſſes plus ſûres & plus pratiquables: elles l'euſſent engagé enfin à ſe concerter avec les Ingénieurs militaires pour leur défenſe. Cette réunion

eût été du plus grand avantage pour l'enſemble du projet & ſa bonne exécution.

Mais le peu d'accord des deux partis, la ſécurité avec laquelle on opéroit ſans renſeignemens, ſans même aucune opération préalable, ont manqué de rendre la meilleur paſſe, du côté de Querqueville, totalement impraticable. Je ne puis à cet égard, Meſſieurs, me défendre d'un mouvement d'indignation : une bonne, une excellente Rade a failli être fermée pour toujours à tous les vaiſſeaux de l'Etat, ſi, comme on en avoit le deſſein, les trois cônes, qui reſtoient ſur le chantier, euſſent été coulés. Heureuſement le haſard, ſuppléant au défaut de prévoyance, a découvert une roche dans le milieu de cette paſſe qui déjà étoit à la connoiſſance des Chefs de l'adminiſtration, découverte qu'ils avoient la perfidie de cacher, & qui en a empêché la fatale immerſion.

Le ſecond reproche fondé & très-eſſentiel tombe ſur la célérité dangereuſe avec laquelle on a exécuté un ouvrage ſi important, ſans en avoir combiné toutes les parties, ſans avoir étudié les réſultats des effets de la mer, ſur une partie de digue, improprement appellée *digue d'épreuve & d'expérience*, puiſqu'on n'a nullement profité des révolutions, des avaries inévitables qu'elle a éprouvées dans différents coups de vents, puiſqu'enfin on a continué le même mode d'exécution, qui ſans être abſolument vicieux, avoit néanmoins beſoin d'être perfectionné.

En effet, si l'on eût attendu le réſultat des différentes variations que cette partie de digue devoit & a effectivement éprouvé, on ſe ſeroit apperçu, ainſi qu'on l'a fait, mais trop tard, qu'il étoit avantageux d'en porter la ſuite plus au large du côté du Nord, afin que les matériaux, par le choc de la mer, venant à ſe retrouſſer & paſſant par deſſus le ſommet de la digue, ne vinſent pas diminuer encore la capacité de la Rade, que le défaut d'opérations préliminaires n'avoit déjà que trop rétrécie. On s'étonne même que pour oppoſer plus de réſiſtance, on n'ait pas eu la précaution, à fur & meſure que les digues s'exhauſſoient, de faire jetter de groſſes pierres libages. De cette manière, on en eût garanti le couronnement, au lieu que les pierres ordinaires devoient céder, comme elles l'ont fait, à l'effort continuel des vagues.

Pour prouver la vérité de ce que j'avance, je vais encore me ſervir des expreſſions d'un des membres de cette adminiſtration.

Voici comme il s'explique à cet égard :

« *Le deſir d'une prompte jouiſſance, toute incertaine qu'elle étoit, a conduit à éloigner les* » *cônes, de quarante, cinquante, ſoixante, cent* » *trente, cent quarante-une* (1) *toiſes les uns des* » *autres. Les digues intermédiaires, fixées dans*

(1) L'auteur du Mémoire eût pu ajouter, pour être conforme à la vérité, qu'on a porté cet éloignement à deux cents dix, deux cents trente-deux & même juſqu'à deux cents ſoixante-cinq toiſes.

» *leur origine à trente toises, ont été allongées &*
» *commencées dans huit des intervalles.*

» *A la fin de la campagne de 1785, on avoit*
» *achevé une de ces digues : son sommet de quatre-*
» *vingt-seize pieds de largeur avoit été regalé au*
» *niveau des basses mers de vive-eau.*

» *Le 6 Novembre de la même année, un coup*
» *de vent de six heures, en jettant, du Nord au*
» *Sud, quatre mille toises cubes de pierres, forma*
» *du côté du large des talus de sept à dix de*
» *base sur une de hauteur.* »

Or, Messieurs, dès 1785, on convient donc avoir reconnu que les premiers talus, qui n'étoient guères que ceux que prennent des matériaux jettés, étoient insuffisans, & qu'ils ne s'augmentoient qu'aux dépens de la capacité de la Rade, puisqu'on convient ici que, dès le premier coup de vent, quatre mille toises y furent jettées intérieurement.

N'étoit-il pas prudent d'attendre encore l'effet de plusieurs tempêtes, afin de se déterminer à jetter les matériaux plus au large, au lieu de ne le faire qu'en 1787, après que ces révolutions répetées avoient rétréci la rade de quelques toises, & dans l'emplacement encore du meilleur mouillage & des plus grandes profondeurs?

Je crois vous avoir suffisamment prouvé, qu'une trop grande précipitation, trop de négligence dans les opérations d'absolue nécessité, avoient nui au dégré de perfection dont le projet

des digues étoit susceptible.

Voyons maintenant en parcourant le tableau des dépenses, si je n'y trouverai pas des sommes qu'on auroit pu épargner à l'Etat : car, ainsi que j'approuve le mode d'exécution du second parti, j'aurois désiré pouvoir approuver toutes les dépenses qu'il a occasionnées ; mais, malheureusement pour lui, je me suis fait un devoir d'être vrai, & je le ferai autant qu'impartial.

Deux causes principales ont donné lieu à ces dépenses en pure perte.

La première est le trop grand nombre d'individus inutiles dont cette administration étoit composée ; &, sur cet article seul, on auroit pu faire au moins une épargne de deux millions.

La seconde est l'indiscrétion & la précipitation avec laquelle on a appellé des troupes à l'exécution de ces travaux, tandis que le pays de Cherbourg & limitrophes, pouvoient fournir assez de bras. Cette précipitation, vice habituel de l'administration, a été non-seulement nuisible au bien général de l'ouvrage, à l'intérêt des Entrepreneurs, qu'elle a contraint de payer à ces troupes plus qu'ils ne payoient aux ouvriers du pays, outre la poudre des mines qui leur a été fournie en sus de leur marché ; avantage dont n'ont pas joui les autres ouvriers qui avoient des familles à soutenir ; mais encore cette précipitation, qu'on ne sauroit trop lui reprocher, a inutilement fait dépenser au Gouvernement une somme de 198

mille 874 livres, pour les objets détaillés dans le borderau, qui n'euſſent point eu lieu, ſi cette adminiſtration eût mis dans ſa conduite toute la ſageſſe & l'économie qu'on avoit droit d'en attendre.

Si je joins à ces deux cauſes une route qu'on a exécutée à Querqueville, trop rapprochée de la mer, vis-à-vis de l'anſe Ste-Anne, & dans une direction tout-à-fait contraire à ſa deſtination, & la conſtruction d'un glacis, que la mer a culbuté, mon indignation ſe réveille.

Je ne ſuis pas adminiſtrateur, je ne ſuis pas un homme de l'art; mais, Meſſieurs, il ne faut qu'avoir les premières notions du ſens-commun, pour ſavoir qu'une route qu'on projette pour aller d'une ville à un fort, doit être couverte & éloignée de la portée du canon de l'ennemi, afin que les divers mouvemens des forces qu'on y envoye, les tranſports de vivres & d'artillerie, qu'on y fait paſſer, ne puiſſent être apperçus ni contrariés.

Les Ingénieurs qui projettèrent cette route, ne manquèrent pas d'apprécier une convenance auſſi eſſentille; mais l'infernale adminiſtration des travaux la compta pour rien; & le déſir criminel d'obliger un particulier riverain, ci-devant noble, dans le terrein duquel il eût été indiſpenſable de reculer la route, pour l'éloigner de la mer, a coûté, en pure perte, plus de 30 mille livres à la Nation; de ſorte que ſi l'on vouloit rétablir

cette route, dans le même emplacement, il faudroit y dépenser plus de 100 mille livres.

D'où il réſulte que ce dernier objet, & ceux des deux cauſes dont j'ai parlé, ont encore fait dépenſer inutilement à l'Etat, une ſomme de . . . . . 2,228,874 l.

Ajoutez à cette ſomme celle à laquelle montent les ouvrages mal exécutés ci-devant. . . . 4,921,278

Il réſulte un total effrayant de dépenſes, qu'on pouvoit épargner, & qui s'éléve à. 7,150,152

Joignez actuellement à cette ſomme de 7 millions 150 mille 152 livres, celle que j'ai annoncée, dont l'adminiſtration doit répondre 5,358,848

Il reſtera conſtant que l'adminiſtration doit juſtifier l'emploi ou répondre de. 12,509,000

à la diminution néanmoins de deux millions, que j'ai fait voir qu'on pouvoit au moins épargner ſur les honoraires, & autres faux frais de cette adminiſtration, parce que je ne les ai porté que par anticipation ſur les dépenſes qu'elle doit produire, ci. . . 2,000,000

Ce qui réduit cette ſomme à. . 10,509,000

Je

Je viens d'analiſer la majeure partie des nombreuſes erreurs de l'Adminiſtration des travaux de Cherbourg : elles étoient, elles ſont ſi palpables que leur fatal réſultat n'a pu échapper à cette Adminiſtration elle-même. Elle a ſenti combien il étoit important de les couvrir d'un voile myſtérieux, juſqu'à ce que des circonſtances plus favorables à ſes dilapidations lui permiſſent de les mettre au jour avec impunité. Et pour pouvoir attendre ce fortuné moment, c'eſt-à-dire, le retour de cet ancien régime qui, pour le bonheur des Français, n'aura certainement pas lieu, cette Adminiſtration a fait agir le ſieur Meunier, que le ſieur Lafaüſſe, auteur de deux lettres que j'ai déja citées, a fort bien peint ſous la qualification « d'*Ame damnée de la maiſon* » *d'Harcourt, d'éternel faiſeur de projets & d'expé-* » *riences, impregné du venin de l'ancien régime,* » *qui, par un de ces prodiges, monſtrueux en* » *révolution, & par la complaiſance intereſſée d'une* » *Adminiſtration égoïſte, ſe trouve encore aujour-* » *d'hui le régulateur & l'interprète de ſes faux* » *ſyſtèmes.* »

Inutilement je vous ferois le détail des menées aſtucieuſes que ce ſieur Meunier a cru devoir employer pour égarer la ſageſſe de votre Comité de Marine ; il ſuffira de vous dire, qu'il a ſurpris

ſa religion, qu'il a ſurpris le Décret du 12 Mai, qui accorde 150 mille livres. (1)

Si ce Décret pouvoit avoir ſon entière exécution, il reculeroit, il empêcheroit même les effets ſalutaires d'une vérification, que le ſieur Meunier & les Adminiſtrateurs redoutent, & que le bien public exige impérieuſement de votre juſtice.

Il eſt tems que le voile tombe, que les erreurs & les fauſſes dépenſes, de l'intérêt ou de la malveillance ſoient mis au grand jour.

D'après tout ce que je viens de dire, & tout ce que je pourrois vous dire encore, MESSIEURS, ſi je ne craignois d'abuſer de votre attention; j'ai l'honneur de vous propoſer le projet de Décret ſuivant.

---

(1) C'eſt ſur le faux expoſé qui a été fait à l'Aſſemblée-Nationale, *que les ouvrages de Cherbourg étoient achevés, & qu'ils n'avoient plus beſoin que d'être entretenus*, quoiqu'ils ne ſoient au plus qu'à la moitié de leur perfection; qu'on a ſurpris le Décret du 12 Mai dernier, qui accorde 150 mille livres. Ce Décret a donné lieu à des réclamations juridiques de la part de la Compagnie chargée des travaux, contre les Adminiſtrateurs. Les premiers demandent l'exécution du marché qui leur a été paſſé *pour l'entière perfection des ouvrages;* les ſeconds excipent du Décret, dont ils font réſulter cette perfection.

Il ſeroit peut-être néceſſaire, autant que conforme à l'équité & à la juſtice, de prononcer par un ſeul & même Décret, que, toute conteſtation ceſſante, les Entrepreneurs ſeront tenus de préſenter leurs demandes à la Commiſſion chargée de la vérification des travaux, pour après l'examen qu'ils en auront fait, elles puiſſent être réglées à l'amiable ou renvoyées aux Tribunaux qui doivent en connoître.

PROJET DE DÉCRET.

L'Assemblée-Nationale, considérant qu'un de ses premiers devoirs est de veiller au sage emploi des fonds attribués à l'exécution des travaux-publics:

Considérant que cette application ne peut être sage ni avantageuse qu'autant qu'elle est faite à des travaux dont on est assuré du mode d'exécution & de la solidité :

Considérant que ceux de Cherbourg, par leur nature & leur importance pour, l'honneur du nom Français, méritent les plus grands sacrifices pour les conduire à leur perfection :

Considérant néantmoins qu'on ne peut se déterminer à de tels sacrifices, ni compter sur la réussite des digues de Cherbourg, sans qu'au préalable leur dégré d'avancement & la solidité du mode de leur exécution ayent été constatés par une vérification faite sur les lieux, afin de suppléer au défaut & à l'incertitude des renseignements qui lui ont été donnés jusqu'à ce moment :

Considérant que la somme de *cent mille livres* accordée en Décembre dernier, a été absorbée en très-grande partie par les honoraires & faux frais d'une Administration au moins irréflechie, si elle n'est malveillante :

Considérant enfin, qu'il en seroit de même de celle de cent cinquante mille livres qu'elle a

accordée pour ces mêmes travaux, par son Décret du 12 Mai dernier, & qu'alors ces sommes ne seroient plus spécialement employées au soulagement des malheureux ouvriers, qui étoient son unique but;

Decrete :

ARTICLE PREMIER.

Les 150 mille livres accordées pour la Rade de Cherbourg seront employées à la continuation du port marchand de cette ville, dont la perfection lui seroit non seulement très-avantageuse, mais devient encore indispensable pour le service & le ravitaillement des flottes de la Nation, lorsque sa Rade seroit en état de les contenir.

II.

Quant aux travaux de la Rade, qui sont de la plus grande importance, & sur lesquels on n'a pu obtenir encore des notions suffisantes, il y sera supplée au moyen d'une vérification contradictoirement faite, le plus tôt possible, par une Commission composée, exclusivement à l'administration actuelle, d'Officiers de la marine & d'Ingénieurs militaires, qui seront choisis & nommés par le Directoire du Département de la Manche, à laquelle Commission tous les plans & sondes de la Rade seront remis par cette administration.

III.

Cette Commiſſion entendra en préſence de deux membres du Conſeil du Département, de deux membres du Diſtrict de Cherbourg, & de deux de la Municipalité de la même ville, non ſeulement les marins & habitans de ladite ville, mais un certain nombre de Capitaines de navire de différens ports voiſins, qui ſeront appellés à cet effet, dans les obſervations qu'ils pourroient avoir à faire.

IV.

Il ſera dreſſé procès-verbal de l'état des choſes, des différens dires & obſervations, afin que ſur le rapport que la Commiſſion fera, le Corps Légiſlatif puiſſe décider ſi les travaux de cette Rade ſeront invariablement continués avec activité, ou ſi, d'après ce nouvel examen, ils ſeront définitivement abandonnés.

V.

Les travaux de la Rade demeurent ſuſpendus juſqu'au réſultat du rapport ordonné par le préſent Décret.

VI.

L'adminiſtrarion actuelle des travaux ſera tenue durant cette opération de juſtifier, d'une manière ſatisfaiſante, de l'emploi des fonds qui lui ont été confiés.

VII.

Renvoie au pouvoir exécutif & à la responsabilité du Ministre, dans le département duquel se trouvent les travaux de Cherbourg, le soin de licencier les Administrateurs & Commis inutiles.

VIII.

Toutes demandes & réclamations d'Entrepreneurs ou autres, pour l'objet des travaux, seront faites devant les Commissaires ci-dessus, qui en feront l'examen, les régleront à l'amiable, s'il est possible, ou les renverront devant les Tribunaux qui en doivent connoître.